

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 26 septembre 2023 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom

NOR : ECOG2325448A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 11 septembre 2023 et sur la proposition de la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2023, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de 2022

Mme Botte (*Marion*).

M. Guyot (*Pierre, Elio*).

M. Havard (*Lucas, Pierre, Jean*).

M. Rogiers (*Sylvain, Gaston, Louis*).

Mme Sowath (*Serey Phoas*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 26 septembre 2023

Pour le ministre et par délégation,
Pour le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies empêché,
L'adjoint au chef de la Mission de tutelle des écoles,

D. ERASME